

L'OPC recrute un.e consultant.e ou une firme pour la création de sa base de données

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Accès à la justice et Lutte contre l'Impunité en Haiti », (AJULIH) par Avocats sans frontières Canada (ASFC), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) entend relancer son site internet et se doter d'une base de données conforme aux standards des Nations Unies pour les Institutions nationales des droits humains.

C'est ainsi qu'il souhaite recruter une personne ou une firme pour atteindre les objectifs et les livrables visés dans les termes de référence de cette mission (pour toute information complémentaire sur les objectifs, les résultats attendus, les livrables et autres, voir les termes de référence).

Profil de la personne ou firme recherchée :

La personne à choisir doit avoir le profil suivant :

- Posséder une Licence en sciences informatiques spécialité management des réseaux et systèmes d'information ou spécialité gestion des bases de données ou tout autre diplôme équivalent (s'il s'agit d'une firme, au moins l'un des responsables doit avoir l'une des qualifications requises);
- Avoir une expérience avérée en conception et administration de système de gestion de bases de données d'au moins de 5 ans ;
- Être en mesure de réaliser un cahier de charges informatique pour évaluer la faisabilité et/ou le coût de la base de données;
- Avoir la capacité de concevoir un modèle de base de données permettant de répondre aux besoins et aux attentes des futurs utilisateurs;
- Être à même de développer des moyens pour rendre la base accessible aux utilisateurs, par exemple en programmant des applications internet;
- Posséder une maîtrise parfaite des outils et systèmes de gestion de bases de données;
- Avoir la capacité de mettre en place des standards, préconisations et bonnes pratiques à destinations du staff de l'OPC ;
- Être capable d'assurer l'optimisation des codes ;
- Pouvoir mettre en place un système de veille technologique ;
- Avoir de bonnes connaissances en conception et création de sites internet;
- Être capable d'assurer l'évolution et la migration des versions des moteurs du système de gestion de bases de données ;
- Connaître les règles de base des Nations Unies en matière de collecte et de traitement des données par les institutions nationales de droits humains;

Atouts :

- Connaissance de la problématique des droits humains en Haiti;

- Connaissance des missions de l'OPC et des défis en matière de réception d'enregistrement et de traitement des plaintes ;
- Avoir de bonnes connaissances en statistiques et en traitement des données;
- Connaissance du fonctionnement des Institutions nationales des droits de l'Homme ;
- Précédente expérience d'appui à une institution publique en Haïti.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants :

- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée;
- C.V (pour les firmes, produire les CV des membres qui seront impliqués dans l'exécution du mandat);
- Une lettre de motivation et une proposition financière.

Les soumissions doivent être envoyées avant le 20 juillet 2019 à l'adresse suivante : recrutement.haiti@asfcanada.ca

Les personnes/firmes intéressées, peuvent retirer la version intégrale des termes de référence à la guérite du projet Accès à la Justice et lutte contre l'impunité d'Avocats sans frontières Canada sis au 24, rue Pacot à Port au Prince.

Personne de contact : Hugues-Fils Deshauteur, Coordinateur administration, finance et logistique.



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS



Termes de référence
Pour la création d'une base de données au profit de
l'Office de la Protection du Citoyen (OPC)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Accès à la justice et Lutte contre l'Impunité en Haiti », (AJULIH) par Avocats sans frontières Canada (ASFC), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) a bénéficié d'un support incontestable afin de lui permettre de contribuer plus efficacement à la protection et la mise en œuvre des droits humains. En effet, depuis le développement de ce projet, diverses actions ont été réalisées notamment sur le plan du déploiement des agents-es de terrain et au niveau de renforcement des capacités en matériels et équipements.

Les capacités de l'institution sont accrues en matière d'enquête, de documentation et de dénonciation des violations de droits humains. Les cadres de l'institution ont été formés dans le domaine de la documentation des violations de droits humains selon le standard du système international des droits de l'Homme. Actuellement, l'OPC a consolidé ses offres de services en région au bénéfice des PSV, notamment les femmes, les mineur-e-s et les personnes privées de liberté à travers la mise en place de la Coordination des Présences Territoriales. Les services d'aide juridique sont offerts dans de meilleures conditions ainsi que des actions de plaidoyer renforcées lui permettant de faire des recommandations à l'État et de lui proposer des solutions concrètes. Le premier rapport thématique adressant la problématique de la détention préventive prolongée et illégale sera bientôt publié.

Par ailleurs, l'OPC est en mesure, à travers le projet AJULIH, d'élaborer et de publier son rapport annuel 2017-2018. Un manuel de procédures des plaintes et enquêtes a été élaboré et validé. Ce document permettra à l'institution de devenir l'organe de référence en matière de la protection et le respect des droits humains et de la gestion des informations et données dans ce domaine. De plus, suite aux discussions engagées avec des partenaires impliqués dans les opérations humanitaires et divers acteurs de l'état et de la société civile, une stratégie globale en matière de protection a été présentée et validée sous les auspices du Représentant Adjoint du Secrétaire général des Nations-Unies et Coordonnateur Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Il a été recommandé à l'OPC de coordonner les actions du groupe de coordination de protection.

Face à ce constat et voulant se mettre en conformité avec les standards internationaux en matière de la documentation aux droits humains, sachant que les INDH constituent des organes crédibles habilités à fournir des informations fiables et crédibles, l'OPC croit que ceci passe nécessairement par la mise en place d'une base de données qui répond aux exigences des

nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il y a lieu de souligner que ceci se justifie par le fait que les cadres de l'OPC n'ont pas été en mesure de collecter, en temps réel, les informations lors de la production du rapport annuel 2017-2018.

De même, en l'absence d'un site web, l'OPC n'a pas assez de visibilité aussi bien en interne qu'à l'international ; le personnel n'a pas aussi de messagerie professionnelle et chaque employé stocke les messages professionnels dans sa messagerie personnelle ce qui peut causer un problème éthique et ne permet pas à l'institution de bien conserver la mémoire institutionnelle.

C'est dans ce contexte que l'OPC souhaite renforcer ses capacités afin qu'il puisse être en mesure d'offrir un service plus efficace aux plaignants et informer la population, la communauté internationale, les organisations de défense des droits humains, les autorités et la presse de la situation générale des droits humains. C'est pourquoi l'institution entend se doter d'une base de données opérationnelle. Cette base de données qui permettra à l'OPC de devenir l'instance de référence en matière de la production des rapports annuels et thématiques crédibles passera par plusieurs étapes dont l'évaluation claire et précise de l'existant, l'établissement de la liste des acquisitions nécessaires pour faire fonctionner de manière durable une base de données, la relance du site web de l'OPC, la proposition et la validation du contenu et format de la base de données, la création de la base et la formation du personnel à son utilisation. Une fois opérationnelle, la base des données devrait faciliter la saisine de l'OPC par les citoyens et les citoyennes, mais aussi faciliter le suivi, le traitement des plaintes, la collecte, l'analyse et la sauvegarde des données.

2. État de la situation

En 2001, une base de données de gestion de plaintes a été créée. Cet outil a fonctionné pendant onze (11) ans avec des fonctionnalités répondant au statut d'un ombudsman classique chargé des griefs des citoyens face aux abus administratifs. Cependant, depuis l'adoption de la loi du 3 mai 2012, conférant à l'OPC le statut d'Institution Nationale de promotion et de protection des Droits Humains, les attributions sont élargies conformément aux Principes de Paris des Nations-Unies définissant le cadre de fonctionnement des INDH. Depuis 2012, l'OPC ne dispose pas de base de données et n'est pas en mesure de générer ou de produire des informations à partir d'un instrument scientifique.

En effet, le cadre juridique et institutionnel de l'OPC ayant été renforcé, l'institution fait face à de sérieuses contraintes pour mener à bien ses attributions. L'équipe du bureau central a été renforcée, des structures de proximité ont été renforcées en passant par la mise en place des directions départementales et la coordination des présences territoriales. Selon les premières évaluations les équipements dont dispose l'OPC ne sont pas compatibles et ne pourront pas répondre aux exigences d'une base de données liée connectée avec le web site donnant également la possibilité de la réception et du suivi des plaintes en ligne.

Par ailleurs, depuis le mois d'août 2018, le siège central de l'OPC a été transféré à Bourdon dans le souci de décongestionner les services et les rendre plus efficaces et accessibles. Malheureusement, l'alimentation de l'espace en énergie électrique demeure le plus grand défi dans la perspective de la mise en place d'un système de gestion des plaintes et de communication interne. Donc, la mise en place de la base de données passe nécessairement par des préalables, à

savoir, le renforcement du parc informatique, d'un serveur central, de la création d'un web site et de l'alimentation du bâtiment à bourdon en énergie électrique à partir d'une source autonome.

3. Objectif général

Rendre l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) plus accessible par les citoyens et citoyennes et renforcer ses capacités en matière de traitement des plaintes et de documentation des violations des droits humains.

4. Objectifs spécifiques

- Renforcer l'environnement informatique et électrique de l'OPC pour lui permettre d'avoir et d'héberger sa base de données;
- Doter l'OPC d'un site web et le personnel des adresses courriel professionnelles;
- Doter l'OPC d'une banque de données standardisée, sensible au genre et répondant aux normes universelles de gestion des plaintes de violations de droits humains;
- Former le personnel de l'OPC à l'alimentation du site web et à l'utilisation de la base de données.

5. Résultats attendus

- L'environnement informatique et électrique de l'OPC est renforcé pour avoir et héberger la base de données;
- L'OPC est doté d'un site web opérationnel et des adresses courriel professionnelles créées pour chaque employé.e;
- L'OPC est dotée d'une banque de données standardisée, sensible au genre et répondant aux normes universelles de gestion des plaintes de violations de droits humains;
- Le personnel de l'OPC formé, alimente le site web et la base de données.

6. Livrables attendus

Les livrables suivants sont attendus :

- La méthodologie de travail validée;
- Une liste des acquisitions pour l'élaboration de la base de données validée;
- Un site internet créé;
- La structure de la base de données validée;
- La base de données créée et opérationnelle;
- L'unité informatique de l'OPC formée à la gestion et à l'entretien de la base de données;
- Le personnel de l'OPC formé à l'utilisation de la base de données.

7. Méthodologie, durée et chronogramme

L'étude sera faite par un-e consultant-e ou une firme de consultants recruté-e pour une durée maximale de 70 jours ouvrables.

Les soumissionnaires joindront la méthodologie proposée ainsi que la durée de la mission à leur offre. La méthodologie proposée devra inclure entre autres, la compréhension du mandat, la description des tâches à réaliser, le timing etc. La méthodologie fera partie des critères d'évaluation de l'offre.

L'offre financière qui sera jointe à l'offre technique ne prendra pas en compte les acquisitions nécessaires pour la création et le fonctionnement de la base de données qui seront supportées directement par l'OPC et ASFC.

8. Profil du/de la consultant.e

La personne à choisir doit avoir le profil suivant :

- Posséder une Licence en sciences informatiques spécialité management des réseaux et systèmes d'information ou spécialité gestion des bases de données ou tout autre diplôme équivalent;
- Avoir une expérience avérée en conception et administration de système de gestion de bases de données d'au moins de 5 ans ;
- Être en mesure de réaliser un cahier de charges informatique pour évaluer la faisabilité et/ou le coût de la base de données;
- Avoir la capacité de concevoir un modèle de base de données permettant de répondre aux besoins et aux attentes des futurs utilisateurs;
- Être à même de développer des moyens pour rendre la base accessible aux utilisateurs, par exemple en programmant des applications internet;
- Posséder une maîtrise parfaite des outils et systèmes de gestion de bases de données;
- Avoir la capacité de mettre en place des standards, préconisations et bonnes pratiques à destinations du staff de l'OPC ;
- Être capable d'assurer l'optimisation des codes ;
- Pouvoir mettre en place un système de veille technologique ;
- Avoir de bonnes connaissances en conception et création de sites internet;
- Être capable d'assurer l'évolution et la migration des versions des moteurs du système de gestion de bases de données ;
- Connaître les règles de base des Nations Unies en matière de collecte et de traitement des données par les institutions nationales de droits humains;

Atouts :

- Connaissance de la problématique des droits humains en Haiti;
- Connaissance des missions de l'OPC et des défis en matière de réception d'enregistrement et de traitement des plaintes ;
- Avoir de bonnes connaissances en statistiques et en traitement des données;
- Connaissance du fonctionnement des Institutions nationales des droits de l'Homme ;
- Précédente expérience d'appui à une institution publique en Haiti.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants :

- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée;
- C.V
- Une lettre de motivation et une proposition financière.

Les soumissions doivent être envoyées avant le 20 juillet 2019 à l'adresse suivante : recrutement.haiti@asfcanda.ca

Les personnes/firmes intéressées, peuvent retirer la version intégrale des termes de référence à la guérite du projet Accès à la Justice et lutte contre l'impunité d'Avocats sans frontières Canada sis au 24, rue Pacot à Port au Prince.